Liste de collations permises

Veuillez noter que toutes les collations permises mentionnées ici-bas, ne contiennent aucune noix ou arachides. Des produits spécifiques vous sont proposés à titre d'exemples afin de faciliter le processus de sélection et d'achat. L'administration sera dans l'obligation de confisquer tout aliment contenant des noix (amandes, noix de Grenoble, sésame, noisette, soya etc.) ou des arachides afin de minimiser les risques d'allergies alimentaires auprès des élèves susceptibles.



Légumes

Légumes frais de tout genre



- ✓ Céleri
- ✓ Piments
- ✓ Tomates cerise etc. ...
- ✓ Jus de tomates ou de légumes

Fruits

Fruits frais

- ✓ Bananes
- ✓ Poires
- ✓ Pommes
- ✓ Raisins
- ✓ Oranges etc....
- ✓ Jus de fruits

Fruits secs,

- ✓ Abricots
- ✓ Canneberges
- ✓ Pruneaux
- ✓ Raisins etc....

Produits laitiers



Tout type de produits laitiers, à titre d'exemples

- ✓ Breuvages laitiers (type HOP, Dan Active)
- ✓ Fromage
- √ Yogourts

Produits faits 'maison'



Tout produit de boulangerie fait à la maison sans noix ou arachides

- √ Biscuits
- ✓ Gâteau ou pain (aux bananes, dates etc.)
- ✓ Muffins
- √ Sandwich

NB : Les collations avec « * » portent l'allégation Contrôle Allergène Certifié (CAC),



certifié par l'Association québécoise des allergies alimentaires.